

## Commune municipale

## 2607 Cortébert

## Procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre dernier est affiché au panneau d'affichage officiel et à disposition 30 jours dès la présente publication au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet.

Durant ce délai, une opposition contre celui-ci peut être formée par écrit auprès du Conseil municipal.

Cortébert, le 18 décembre 2020

Le Conseil municipal